

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2022

présenté par
M. Plisson, rapporteur

ARTICLE 32

À l'alinéa 25, supprimer les mots :

« au sens de l'article L. 542-1-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de référence.